# DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ARRONDISSEMENT DE DREUX CANTON D'EPERNON MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 6 DECEMBRE 2016
COMPTE-RENDU

#### Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Etats des honoraires et des frais, règlement dans les affaires opposant la Commune à un agent de la commune, à la SCI La Grenouillère et à la Famille LELLOUCHE
- Dotation Globale de Fonctionnement pour l'exercice 2017 : données concernant la longueur de voirie classée dans le domaine public communal
- Finances : indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor
- Personnel : indemnité de départ volontaire
- Travaux : pont de fer, bibliothèque et salle des fêtes
- Travaux de Chandelles : étude et choix de la MOE
- Travaux de Chandelles : projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public – signature de la convention pour la réalisation des travaux d'enfouissement en coordination
- Salle des fêtes : prêts de la salle
- Projet de cœur de village : étude et choix de la MOE
- Intercommunalité : représentation de la commune au sein de la future intercommunalité
- SDE : pour la compétence « service public de la distribution d'électricité » et «investissement, maintenance de l'éclairage public » : conditions de prise en charge des consommations d'énergie électrique
- Finances : prise en charge d'un raccordement de réseaux
- Finances : réparation du tracteur et du broyeur
- Questions diverses

Le mardi 6 décembre 2016, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 25 novembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : M. Didier LE BARS, M. Daniel GUILLY, M. Paul LE RAVALLEC, Mme Catherine MARIE, Mme Nathalie ANDREU, M. Jean-Luc MARTIN, M. Roland PETIT, Mme Valérie MONOT, Mme Agnès COCHE.

Mme Nicolle DUSSIDOUR est absente et a donné pouvoir à M. Roland PETIT. Mme Jacqueline FOUQUET et M. Arnaud SANCHES sont absents.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 20H02.

Suite au décès de M. Jean-Jacques RECORDON, Premier Adjoint de la commune, à la demande de M. Le Maire, une minute de silence est respectée.

#### POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Mme Catherine MARIE lit le document. Aucune remarque n'est émise. Le compterendu est adopté à l'unanimité.

#### COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS

#### SDE 28: M. LE BARS

Lors de l'Assemblée générale du SDE28, le budget a été étudié.

Le SDE prévoit l'embauche de 2 agents au sein du service « conseil énergétique » pour les communes.

#### SIRMATCOM: M. LE BARS

Le syndicat sera dissout le 31 décembre 2016.

#### COMMISSION ELECTORALE: Mme MARIE

Une commission électorale s'est tenue lundi dernier. L'ensemble des inscriptions reçues à ce jour sont prises en compte, soit 79 nouvelles inscriptions dont 19 nouvelles familles âgées de 35 à 45 ans et 24 jeunes inscrits d'office.

#### FOSSES: M. MARTIN

Au cours des années, la chute d'arbres et le manque d'entretien ont créé des barrages naturels. Un rendez-vous avec un professionnel a été organisé pour le curage de fossés à Chandelles : M. MARTIN, M. GUILLY et M. PETIT étaient présents.

Suite à l'état des lieux, le travail s'avère conséquent.

M. GUILLY a repris contact avec l'entreprise et le devis devrait être envoyé en début d'année.

Mme MONOT précise que l'entretien des berges est à la charge des riverains.

#### SIRP: M. PETIT

Pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du groupe scolaire : concernant l'école l'élémentaire, les travaux sont terminés. Concernant l'école maternelle, suite à une suspicion de présence d'amiante dans le sol de la salle d'évolution, des travaux de désamiantage vont être entrepris avant le changement du revêtement. L'entreprise en charge des travaux interviendra pendant les vacances de février : afin d'éviter les contacts avec les enfants et les membres du personnel.

En ce qui concerne le terrain de sport, l'enrobé a été réalisé et les équipements sportifs sont installés.

M.PETIT indique la présence d'infiltrations des eaux de pluie dans les chéneaux à l'entrée de l'élémentaire. L'entreprise BATAILLE a été mandatée.

Enfin M.PETIT informe les élus de nouvelles négociations concernant les assurances et la mutuelle pour les agents (nouveau tableau des effectifs, modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations applicables aux fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017).

M. PETIT, en tant que Président du SIRP, remercie la commune pour le ramassage des feuilles.

Il rappelle aux quatre communes membres du SIRP, que si leur enveloppe du fond de péréquation n'est pas entièrement utilisée, elles peuvent la reverser au SIRP.

#### TRAVAUX: M. GUILLY

Le changement des menuiseries de la salle des associations a été réalisé la semaine dernière. Les travaux donnent entière satisfaction.

Afin d'avoir, un suivi précis et de qualité du chauffage de la Mairie et de la salle des fêtes un contrat d'entretien a été conclu avec une entreprise locale : la société STC implantée à Chandelles.

## ETATS DES HONORAIRES ET DES FRAIS, REGLEMENT DANS LES AFFAIRES OPPOSANT LA COMMUNE A UN AGENT DE LA COMMUNE, A LA SCI LA GRENOUILLERE ET A LA FAMILLE LELLOUCHE

Affaire LELLOUCHE: un rendez-vous d'expertise ordonné par le Tribunal d'Instance n'a pas eu lieu à cause de l'absence du propriétaire (famille LELLOUCHE). Un nouveau rendez-vous a été fixé le 19 décembre prochain. Une provision complémentaire dont le montant s'élève à 612€ TTC est nécessaire.

Affaire avec un agent de la commune : une provision complémentaire d'honoraires d'un montant de 3.774€ TTC est nécessaire.

Affaire SCI LA GRENOUILLERE : une provision complémentaire d'honoraires d'un montant de 4.794€ TTC est nécessaire.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les montants des honoraires.

## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2017 : DONNEE CONCERNANT LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La longueur de voirie est un des paramètres pris en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Lors d'un précédent conseil, la voirie de l'Impasse « Les Marques Bouteilles » a été rétrocédée à la Commune et intègre le patrimoine communal. Il convient de modifier la longueur de la voirie en mètre classée dans le domaine public communal. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la longueur de voirie sera de 26.399 mètres.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la nouvelle longueur de voirie.

## FINANCES: INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le comptable du Trésor a fait parvenir à l'assemblée délibérante le montant de son indemnité au titre de l'année 2016. Le montant brut est de 417.83€.

M. Le Maire est très satisfait des relations avec le trésorier M. CHEVALLIER et propose que le montant total de l'indemnité soit retenu.

Les membres du conseil approuvent à la majorité le montant total de l'indemnité versée au Comptable.

M. Paul LE RAVALLEC votre contre.

#### PERSONNEL: INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

En application du décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 instituant une indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale, une indemnité de départ volontaire peut être attribuée au fonctionnaire qui quitte la fonction publique pour les motifs suivants :

- restructuration de services
- pour créer ou reprendre une entreprise
- pour mener à bien un projet personnel.

Suite à l'avis favorable du CTP en date du 24 novembre dernier (2016/IDV/0002), les membres du conseil approuvent à l'unanimité la mise en place de cette indemnité.

#### TRAVAUX : PONT DE FER, BIBLIOTHEQUE ET SALLE DES FETES

#### Pont de fer : M. LE RAVALLEC / M. GUILLY

Des rendez-vous ont été organisés avec des professionnels (Architecte et Entreprises) pour la mise en sécurité du Pont de Fer.

La mise en place de caillebotis est préconisée, ainsi que la réfection de la main courante. Cette alternative devrait permettre d'avoir un coût d'entretien peu élevé tout en assurant la sécurité des piétons.

Dans l'attente, la pose de parpaings aux 2 extrémités du pont a été réalisée pour éviter son franchissement.

La commune est en attente de devis complémentaires.

#### Garde-corps, passerelle dans la sente chemin de l'Abreuvoir :

A la demande d'administrés des mains-courantes ont été demandées pour le pont situé Chemin de l'Abreuvoir. La commune attend des devis.

#### Bibliothèque:

Des problèmes d'humidité ont été constatés. Suite à la visite de M. GIROUX, Architecte, il est préconisé de créer une cloison avec une double aération. Des entreprises vont être sollicitées.

#### Salle des fêtes :

Les travaux de peinture ont été réalisés et réceptionnés.

Cependant des travaux complémentaires de peinture devront être réalisés pour le balcon de la salle des fêtes. Des devis vont être demandés.

Etant donné l'interdiction de fixer des supports sur les murs, Mme ANDREU souhaite que l'on trouve un système de fixation pour accrocher des décorations.

Compte-tenu des règles de sécurité visant les ERP, M. Le Maire va demander conseil et avis auprès des Sapeurs-Pompiers.

M. LE BARS souhaite la mise en place d'une douchette dans la cuisine de la salle des fêtes pour permettre le rinçage avant l'utilisation du lave-vaisselle.

#### TRAVAUX DE CHANDELLES : ETUDE ET CHOIX DE LA MOE

Des travaux sont prévus à Chandelles sur l'axe principal et il convient de choisir un maître d'œuvre.

Deux entreprises ont été sollicitées : DIF CONCEPTION déjà en charge des travaux à Villiers-le-Morhier et GILSON&ASSOCIES.

Les deux entreprises sont venues présenter leurs offres et leurs prestations de services.

M. Le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers.

M.MARTIN ne souhaite pas que l'entreprise DIF CONCEPTION soit retenue. A son avis, cette entreprise manque d'écoute et les travaux réalisés pour la commune voisine ne lui conviennent pas. En revanche, l'agence GISLON&ASSOCIES semble être plus à l'écoute et propose à l'inverse de DIF CONCEPTION une étude hydraulique, qui est primordiale pour la commune de Coulombs.

M.PETIT, M. LE RAVALLEC, M. GUILY et M. Le Maire souhaitent aussi la réalisation d'une étude hydraulique.

Les coûts des deux prestations proposées sont proches. L'entreprise GILSON&ASSOCIES à périmètre égal est légèrement moins chère. La différence revient à l'étude hydraulique uniquement proposée par GILSON&ASSOCIES.

Les membres du conseil retiennent à la majorité l'agence GILSON&ASSOCIES dont le montant de la prestation s'élève à 23.120€ H.T. M. LEBARS s'abstient.

TRAVAUX DE CHANDELLES: PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE

## TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT EN COORDINATION

Le projet d'enfouissement des réseaux a fait l'objet d'un avis favorable du SDE 28. Il convient de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par le SDE28 :

- -Coût estimatif du projet : 267.000€ H.T.
- -Prise en charge par le syndicat : 239.000€ H.T.
- -Prise en charge par la commune : 28.000€ H.T.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la programmation de ce projet et le lancement des travaux. Ils approuvent le plan de financement et s'engagent à inscrire au budget la somme nécessaire.

#### SALLE DES FETES : PRETS DE LA SALLE

Deux demandes de prêts de la salle des fêtes sont parvenues en Mairie : la 1<sup>ère</sup> de l'association des parents d'élèves de l'école de Faverolles et la seconde de l'association des parents d'élèves des Ecoles G.Couté et E.Mesquite de Nogent-le-Roi pour l'organisation de lotos qui permettront de financer des projets scolaires.

Mme DUSSIDOUR remarque que le prêt de la salle des fêtes devient une règle et non plus une exception.

M. LE BARS signale que les salles des communes avoisinantes ne permettent pas l'organisation de telles manifestations. La capacité à recevoir du public de la salle des fêtes de Coulombs est la plus importante.

Les membres du conseil approuvent à la majorité le prêt de la salle des fêtes à ces 2 associations.

Mme DUSSIDOUR s'abstient.

#### PROJET DE CŒUR DE VILLAGE : ETUDE ET CHOIX DE LA MOE

Deux entreprises ont été sollicitées. Les propositions commerciales sont difficiles en l'état à évaluer.

M. Le Maire rappelle que la Région subventionnera le projet pour un montant de 20.000€ et Le Département le subventionnera pour un montant de 30.000€.

Avant de se positionner sur le choix d'une entreprise, les membres du conseil souhaitent revoir de nouveau les deux agences. M. Le Maire propose que les rendez-vous se fassent avant les fêtes de fin d'année.

## INTERCOMMUNALITE: REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE

Il est demandé de désigner un représentant et un suppléant au sein de la future intercommunalité.

M. Le Maire et Mme MARIE sont respectivement candidats : titulaire et suppléante.

Les membres du conseil approuvent ce choix à la majorité. M. MARIE, Mme MARIE et M. MARTIN s'abstiennent.

# SDE: POUR LA COMPETENCE « SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » ET « INVESTISSEMENT, MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC » : CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE

La compétence du service public de la distribution d'électricité et d'investissement, maintenance de l'éclairage public a été confiée au SDE28. Il convient de préciser et de sécuriser l'action du comptable public.

La commune adhérente demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

#### FINANCES: PRISE EN CHARGE D'UN RACCORDEMENT DE RESEAUX

Lors d'un précédent conseil, M. Le Maire a exposé la demande de M. VERRIER domicilié Chemin de l'Abreuvoir, pour une demande de prise en charge par la commune d'un raccordement à EDF.

Suite à l'avis d'ENEDIS et de la validation de la Préfecture, la commune doit prendre en charge les travaux de raccordement. Le montant à la charge de la commune s'élève à 4.129,75€.

M. PETIT souhaite que l'on profite de ces travaux pour la mise en place d'éclairage public et des réseaux d'eaux. M. MARTIN va prendre contact avec le syndicat des eaux.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le raccordement EDF demandé par M. VERRIER et le montant des travaux.

#### FINANCES: REPARATION DU TRACTEUR ET DU BROYEUR

Pour honorer des travaux de réparations du tracteur et du broyeur, il convient de procéder à une décision modificative.

Le montant des travaux pour le tracteur s'élève à 3.232,52€ TTC et le montant pour le broyeur s'élève à 1.302,60€ TTC.

Un montant de 4.536€ sera prélevé du montant du budget en sur équilibre.

Les membres approuvent à l'unanimité les montants de réparation, le paiement des factures et la décision modificative qui en découlent.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M.LE BARS informe que le SDE propose de participer à l'achat groupé de Gaz et d'électricité. La commune doit informer le syndicat de sa participation avant le 31 décembre 2016 pour le gaz et avant le 31 janvier 2017 pour l'électricité.

M.LE BARS souhaite savoir pourquoi le SIEA a procédé à la réfection d'enrobé à Chandelles et n'a pas réalisé ceux de la rue de Chandelles à Coulombs.

M. LE BARS souhaite que la moto pompe qui est au Service Technique soit rentrée à l'intérieur des services techniques.

M. LE BARS souhaite l'acquisition de tables plus légères pour la salle des fêtes.

Mme COCHE informe que les cours d'alphabétisation se déroulent toujours aussi bien. Le Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes s'est extrêmement bien déroulé. Tout le monde est satisfait : visiteurs, exposants et organisateurs.

Mme ANDREU informe que le Noël des enfants s'est bien déroulé. Compte-tenu du peu de répétition, elle félicite ses adhérents qui ont présenté au public un spectacle de qualité. Mme ANDREU rejoint l'avis de Mme COCHE pour le marché de Noël.

M. MARTIN informe que le broyage réalisé par le Conseil Départemental sur la parcelle située au virage de l'étang de Chandelles ne donne pas entière satisfaction. M. MARTIN souhaite que le buisson soit broyé pour rétablir une meilleure visibilité. M. Le Maire va faire le nécessaire auprès du service concerné.

M. PETIT est inquiet pour l'état des routes à Chandelles plus particulièrement pour le Chemin des Plantes. Suite aux travaux sur l'axe principal de Chandelles tous les véhicules empruntent le Chemin des Plantes.

M. PETIT souhaite que l'on fasse respecter l'élagage des haies par leur propriétaire, pour exemple, le chemin de la Huronne. Celles-ci gênent, avec le stationnement de certains véhicules, le passage du car scolaire.

Mme DUSSIDOUR fait part du manque d'éclairage rue de la Louvière et l'état de l'abris-bus. M. Le Maire va de nouveau solliciter des entreprises pour construire un nouvel abri bus.

M.PETIT informe qu'un propriétaire a posé un portail sur une sente communale. Il demande que ce portail soit retiré.

Mme MONOT souhaite que la famille NONGLATON (Avenue de l'Abbaye) procède à la taille de ses haies. Mme MONOT souhaite aussi faire respecter le stationnement dans la Grande Rue, les trottoirs ne sont plus accessibles aux piétons.

Pour les chenilles processionnaires, Mme MONOT souhaite savoir quand les arbres vont être abattus. M. Le Maire informe que les arbres situés rue de la Louvière et cavée de Houdan devraient être abattus le 21 décembre prochain.

Suite à la dissolution de la CC4V au 31 décembre prochain et à la création de la future intercommunalité, M. LE RAVALLEC souhaite avoir des éclaircissements sur le montant du coût du Carnaval des Cloches, du devenir de la scierie, de la cuisine centrale et de la zone industrielle de Nogent Le Roi. Il rappelle que ses demandes ont déjà été formulées et qu'il n'a jamais obtenu de réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

M. Jean-Noël MARIE

Maire de Coulombs

Conseiller Départemental d'Epernon